

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2022

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le *Règlement numéro 383-2022* portant sur le traitement des personnes membres d'un comité qui ne sont pas membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides adopté par les membres du conseil des maires de la MRC des Laurentides lors de sa séance régulière tenue en date du 15 septembre 2022, est **entré en vigueur**.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement au bureau de la MRC des Laurentides situé au 1255, chemin des Lacs à Mont-Blanc, ou au bureau de chacune des villes et municipalités locales faisant partie de la MRC des Laurentides.

DONNÉ à Mont-Blanc, ce 20 septembre 2022.

Isabelle Daoust, CPA, CGA

Sockelle Dagust.

Greffière-trésorière adjointe et directrice des finances

MRClaurentides.qc.ca